



*La Conférence du
Barreau de Paris*

INVITATION AU PRIX MARIO STASI

22 novembre 2023

Chers Confrères, Chères Consœurs,
Chères amies et amis,

Le Barreau de Paris a toujours eu à cœur de défendre ceux de nos confrères qui sont poursuivis pour n'avoir fait que leur devoir de défense.

Cette « **Défense de la Défense** » est un souci quotidien de nombreux avocats, tant il est vrai que le respect du contradictoire et les conditions d'un procès équitable sont choses fragiles même dans les Etats de droit.

Afin d'illustrer cette préoccupation commune à tous nos confrères par un événement marquant, le Barreau de Paris a décidé d'organiser un prix d'éloquence annuel sous le haut patronage du regretté Bâtonnier Mario Stasi, ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, ancien premier Secrétaire de la Conférence, et ancien président de la CIB, qui a laissé un souvenir marquant pour son action sans relâche au service de la défense de nos confrères poursuivis.

La finale de ce Prix se déroulera dans le cadre des cérémonies de rentrée du Barreau de Paris, le 22 novembre 2023 à la Maison du Barreau.

Nous serions évidemment heureux de compter parmi les candidat(e)s un(e) représentant(e) de votre jeune Barreau.

*

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Histoire

Le Prix Mario Stasi est un prix d'éloquence du Barreau de Paris destiné à dénoncer la situation d'un avocat poursuivi dans le cadre ou à raison de sa mission de défense, ou, plus largement, une atteinte à la défense.

Le discours doit porter sur la défense d'un avocat, vivant ou mort, poursuivi dans le cadre ou à raison de sa mission de défense de l'un de ses clients.

Article 2 – Conditions

Les candidat(e)s devront être âgé(e)s de moins de 40 ans et cumuler moins de dix années d'exercice professionnel en tant qu'avocat.

Article 3 – Durée et langue

La durée du discours doit être inférieure ou égale à 10 minutes.

Ce discours est ouvert à des jeunes avocats s'exprimant en langue française.

Article 4 – Contenu

Le Concours international francophone Mario Stasi constitue une tribune pour la Défense de la Défense qu'il a pour objectif de servir. Ainsi, chaque candidat doit s'assurer que les informations contenues dans son discours ne sont pas de nature à porter préjudice à un avocat en danger s'il fait le choix pour son discours de prendre le cas d'un avocat précis.

En effet, dans la mesure où le cas d'un avocat en danger évoqué n'aurait pas fait l'objet d'une médiatisation préalable le candidat doit s'assurer auprès de l'avocat concerné que la médiatisation de son dossier lors du concours n'est pas de nature à lui porter préjudice et recueille son accord.

De même, si certains éléments évoqués dans le discours n'ont pas fait l'objet d'une médiatisation préalable mais trouvent leur source dans des échanges directs avec l'avocat en danger concerné, celui-ci doit donner son accord préalable à leur médiatisation lors du concours.

Article 5 – Déroulement et composition du jury

Le concours se déroule en deux phases :

- Première phase : chaque candidat(e) qui souhaite participer doit adresser pour le 3 novembre 2023 son discours. A l'issue de ce premier tour, six finalistes seront sélectionnés par les Secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris.
- Seconde phase : les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue du tour de sélection prononcent leurs discours le 22 novembre 2023, devant un jury composé notamment de :
 - Madame la Bâtonnière de Paris ou son représentant ;
 - Un représentant de la Conférence Internationale des Barreaux ;
 - Un représentant de la Conférence des barreaux de l'espace OHADA ;
 - De Secrétaires ou anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris ;
 - De lauréat(e)s des années précédentes ;
 - De Hautes Personnalités.

Le Jury se réunit après les discours afin de déterminer le/la lauréat(e) du Prix Mario Stasi 2023 et le/la lauréat(e) du Prix OHADA 2023.

Article 6 – Prix du concours

Les prix sont ensuite remis par une autorité désignée par le Responsable du Concours en accord avec le Bâtonnier dans le cadre des cérémonies de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence.

Le Prix Mario Stasi est doté par la Fondation du Droit pour la Société de l'Institut de France. Le lauréat se verra également remettre un ouvrage et un diplôme.

Le Prix OHADA est doté par la Fondation du Droit pour la Société de l'Institut de France. Le lauréat se verra également remettre un diplôme et un présent de la part de la Conférence des barreaux de l'espace OHADA.

[INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS](#)

Pour toute demande, veuillez-vous adresser à Harold Bataille, Secrétaire de la Conférence des avocats du Barreau de Paris :

Courriel : hb@hbataille-avocat.com

Téléphone : +33 6 81 38 55 09